Image not found or type unknown

probleme de non paiement de facture depuis 2 ans.

Par **nsl**, le **21/10/2008** à **23:23**

bonjour.
J'ai besoin de votre aide. Je sais je vais me faire allumer par certain pour ce post mais j'ai vraiment besoin de réponse.

Il y a maintenant plus de deux ans que je dois env 274 à un opérateur mobile et une autre facture dont je ne connais pas le montant à un opérateur internet. Voila comment ca c passer. Pour l'opérateir mobile je leur avait envoyer un mandat pour commencer a payer ma facture(il y a deux ans) mais ils m'ont retourner mon mandant il me l'ont même pas accepter. je leur avait pourtant expliquer que j'étais sans emploi avec deux enfants (suite a un divorce) mais ils voulait que je paie cash. Je me souviens leur avoir écris (il y a donc deux ans) que tant qu'une solution ne sera pas trouver je ne pourrai pas payer. Pour l'opérateur internet je sais qu'il y a une facture en suspens mais je ne sais même plus de combien elle est. je les avait appelé (toujours il y a deux ans) pour qu'il m'envoie la dite facture et qu'apres on trouve une solution et au jour aujou'dhui je n'ai toujours pas eu cette facture. Entre temps cad 2 ans j'ai demenager et la cétait la descente au enfer. J'ai mon fils qui est malade il est rentrer a l'hopital il y a un an je ne savais pas si il allait s'en sortir. Puis il y a quelque temps je faisais du rangement dans mes papiers je me suis rappeler que je rester redevable de ces deux factures. J'avais tout simplement oublié. (oui je sais j'entend les mauvaise langue venir) Je voudrais bien essayé de les recontacter pour enfin trouver une solution ferme et définitive mais que vont t'il dire? ca fait deux ans que je donne plus signe de vie et eux non plus d'ailleurs aucun courrier de leur part. Pourtant je trouve ca bizare depuis le temps ils aurait du me retrouver non? a votre avis que dois je faire? Faire la planche et plus de bruit, prendre rdv avec un avocat ou mediateur de la mairie? qu'es ce que je risque? d'aller en prison? SVP aidez moi et surtout ne me juger pas! Mercie

Par **superve**, le **23/10/2008** à **13:03**

Bonjour

Les FAI sont soumis à un délai de prescription de un an !!!

Si aucun jugement ou ordonnance n'a été rendu contre vous depuis le non paiement de cette facture, plus rien ne vous oblige à la régler.

Bien cordialement.

Par **nsl**, le **23/10/2008** à **21:18**

merci pour votre réponse. Apparament aucun jugement n'a ete endu, ni d'ordonnance d'ailleurs puisque je n'ai jamais rien recu. je pense qu'ils m'auraient retrouver depuis longtemps si il y avait soit l'un soit l'autre. Qu'en pensez vous?
Encore merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés